

NOUVEAUTÉ | PARTAGEZ VOTRE EXPERTISE AUPRÈS DE NOS MEMBRES

FORMULE WEBINAIRE



VOTRE VITRINE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES

Une opportunité exclusive aux membres de la CCGJ

Vous avez une expertise qui pourrait être utile aux entrepreneurs, dirigeants, gestionnaires et organisations de la région?

La Chambre de Commerce du Grand Joliette offre à ses membres la possibilité de proposer **une formation, une conférence ou un atelier destiné à sa communauté d'affaires.**

L'objectif : vous permettre de **faire rayonner votre expertise et de transmettre vos connaissances**, pendant que la CCGJ vous accompagne dans l'organisation et la promotion de votre activité auprès de son réseau.



Formule webinaire

Webinaire - 350 \$ + taxes

La formule webinaire permet aux membres de partager leur expertise auprès de la communauté d'affaires de la CCGJ, tout en bénéficiant de l'accompagnement de la Chambre pour l'organisation, les inscriptions et la promotion de l'activité.

Organisation et inscriptions

Votre forfait comprend :

- Création et mise en ligne de l'activité sur le site Web de la CCGJ;
- Mise en place de la billetterie en ligne;
- Gestion des inscriptions;
- Ajout de questions personnalisées au formulaire d'inscription afin de mieux connaître le profil, les réalités et les besoins des participants et de permettre au formateur d'adapter son contenu;
- Remise au formateur de la liste des participants ayant consenti au partage de leurs coordonnées.

Promotion de votre webinaire

- La CCGJ assure la promotion de l'activité auprès de sa communauté d'affaires. Celle-ci comprend :
- Envoi d'un courriel ciblé auprès des membres correspondant à la clientèle visée par le formateur (secteurs d'activité, types d'entreprises ou domaines d'expertise ciblés);
- Visibilité dans l'infolettre de la Chambre La CCGJ en Action;
- Promotion sur les réseaux sociaux de la CCGJ;
- Présence de l'activité au calendrier des événements sur le site Web de la CCGJ.

Responsabilités du formateur et déroulement du webinaire

Le formateur est entièrement responsable de la tenue et du déroulement de son webinaire, notamment :

- De la préparation et de la présentation du contenu;
- De la création et de la gestion du lien Teams, Zoom ou de toute autre plateforme utilisée;
- De l'accueil et de l'accompagnement des participants;
- De la gestion technique de la plateforme;
- De l'animation et de la gestion des questions pendant le webinaire.

La CCGJ n'est pas présente à titre d'organisatrice ou de responsable lors du webinaire. Un membre de l'équipe pourrait toutefois y assister à titre de participant, selon son intérêt et ses disponibilités.

L'accompagnement de la CCGJ se limite aux services prévus au forfait, notamment la promotion de l'activité et la gestion des inscriptions.

TARIFICATION POUR LES PARTICIPANTS

Afin que ces formations constituent également un avantage concret pour notre communauté d'affaires :

Membres de la CCGJ : gratuit

Non-membres : tarif applicable selon l'activité

Le tarif applicable aux non-membres est établi par la CCGJ selon la durée et la nature de la formation.

La tarification et la gestion des inscriptions relèvent exclusivement de la CCGJ. **Le formateur ne peut facturer les participants ni percevoir directement de frais liés à leur participation.**

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Admissibilité

- Cette opportunité est offerte exclusivement aux membres en règle de la CCGJ.

Approbation du contenu

- Les sujets de formation sont soumis à l'approbation de la CCGJ afin d'assurer une programmation diversifiée, pertinente et de qualité pour sa communauté d'affaires.
- La CCGJ se réserve également le droit de limiter le nombre d'activités portant sur des sujets ou des champs d'expertise similaires.

Nature de la formation

- Les formations doivent avoir une vocation principalement éducative et permettre aux participants d'acquérir des connaissances, des outils ou des pistes de réflexion concrètes.
- Elles ne doivent pas être principalement consacrées à la promotion ou à la vente des produits et services du formateur.

Choix de la date

- La date de l'activité est déterminée conjointement avec la CCGJ, selon le calendrier des activités de la Chambre et les disponibilités convenues avec le formateur.

INSCRIPTIONS ET TENUE DE L'ACTIVITÉ

La CCGJ s'engage à assurer la promotion de l'activité selon les éléments prévus au forfait. Toutefois, le nombre d'inscriptions et la participation au webinaire ne peuvent être garantis, ceux-ci dépendant notamment de l'intérêt de la communauté d'affaires pour le sujet proposé.

Le formateur reconnaît que le forfait de 350 \$ + taxes demeure non remboursable, peu importe le nombre d'inscriptions obtenues.

Dans l'éventualité où le nombre d'inscriptions serait jugé insuffisant, la CCGJ et le formateur pourront convenir ensemble de :

- reporter l'activité à une nouvelle date;
- proposer un autre sujet ou angle de formation susceptible de mieux répondre aux intérêts de la communauté d'affaires.

Aucun remboursement ne sera effectué, mais le montant versé pourra être appliqué à l'activité reportée ou au nouveau sujet convenu avec la CCGJ.



Pour toutes informations et pour programmer votre prochain webinaire avec la CCGJ, communiquez avec Laurence Lebel-Alexandre à **info@ccgj.qc.ca**